

Fiche repère

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LE BÂTIMENT Maîtrise d'ouvrage et perceptions de la construction bois

Idées reçues : à propos de la construction bois



Illustration, source Wikimedia

La construction en bois et la construction en maçonnerie cohabitent depuis la plus haute antiquité. Le choix entre ces deux techniques de construction s'est fait en fonction de la disponibilité des matériaux, de contraintes techniques relatives à l'environnement du projet, de considérations d'ordre sociales (notamment économiques) et d'ordre culturelles (architecturales, traditionnelles, régionales, religieuses, etc..).

Depuis la révolution industrielle, la construction en maçonnerie a pris peu à peu le pas sur la construction bois, jugée moins « solide » et « durable » dans le temps.

A l'ère de la transition écologique, beaucoup de préjugés freinent le développement de la construction bois.

Idée reçue : les bâtiments ne sont pas compatibles avec la réglementation incendie :

Les matériaux de construction en bois procurent une résistance au feu suffisante pour satisfaire à la réglementation incendie.

Idée reçue : les bâtiments en bois ont des façades qui grisailent rapidement et nécessitent beaucoup d'entretien :

Il est exact que les façades en bois grisailent naturellement, mais il s'agit d'un phénomène naturel qui ne porte pas atteinte à l'intégrité du bois mais seulement à son apparence.

Le moyen le plus simple de gérer ce phénomène est de donner une « peau » différente au bâtiment grâce à un enduit ou un bardage dans un autre matériau insensible aux variations météorologiques. Si l'on souhaite absolument un aspect « bois », celui-ci devra être traité contre le grisaillement ou « pré-grisailé ». Un bâtiment en bois n'a pas nécessairement une façade d'aspect bois.

Idée reçue : le bois est moins résistant que le béton :

Dans l'absolu, oui. Mais, ramené à son propre poids, il est plus résistant que l'acier et le béton.

Sa légèreté permet de construire des bâtiments sur des terrains de faible portance qui requerrait des fondations spéciales, plus onéreuses, s'il était construit en béton.

Les murs des bâtiments en bois sont moins épais et permettent de dégager plus de surfaces utiles à emprise au sol équivalente, ce qui permet de tirer un meilleur parti des parcelles aux dimensions étroites.

Idée reçue : les ouvrages en bois sont moins pérennes que ceux en maçonnerie.

Les plus anciens vestiges sont effectivement en pierre et en maçonnerie. Néanmoins, il existe de multiples exemples de bâtiment en bois qui ont duré plusieurs siècles.

La durabilité dans le temps des constructions bois est donc moindre que celle des constructions en maçonnerie, mais elle reste néanmoins très supérieure à la durée d'usage des bâtiments modernes.

Idée reçue : les bâtiments en bois dénotent par rapport aux styles architecturaux franciliens.

La construction moderne en bois permet de nombreux traitements architecturaux modernes, libérés de tous styles vernaculaires.

Idée reçue : les bâtiments en bois ont une moins bonne acoustique.

Le bois étant bien plus léger que le béton et autres éléments de maçonnerie, il est effectivement nécessaire de bien étudier le traitement acoustique des bâtiments qui sont construits avec ce matériau. Si une isolation acoustique satisfaisante est tout à fait atteignable avec le bois, elle requiert, il est vrai, une plus grande attention que pour les matériaux de construction plus conventionnels.

Pour aller plus loin :

Pour découvrir l'éventail des possibilités de la construction bois, il est possible de consulter les sites web suivants :

- CNDB : <http://www.cndb.org>
- FCBA : <http://www.fcba.fr/>
- Catalogue construction bois : <http://catalogue-construction-bois.fr/>
- Prix national de la construction bois : <http://www.prixnational-boisconstruction.org/>



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement
ÎLE-DE-FRANCE

21-23 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
Tél : 33 (01) 40 61 80 80
Fax : 33 (01) 40 61 85 85